

A qui s'adresse l'Hébergement Insertion Santé ?

Le dispositif HIS à des jeunes majeurs étrangers sortant d'un dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance ou de dispositifs de mise à l'abri pour évaluation de la minorité et de l'isolement et rencontrant soit des problématiques d'handicap physique ou de santé psychique.

Où se fait l'hébergement ?

Les 10 places se répartissent en appartements de cohabitation répartis sur la Ville de Nantes. Les appartements sont meublés et équipés.

Quelle est la durée d'hébergement ?

La durée de l'hébergement est de 6 mois renouvelables en fonction de l'avancée du projet.

L'hébergement est-il gratuit ?

Si le ménage possède des ressources, une participation à l'hébergement est demandée à hauteur de 15% des ressources.

Quel accompagnement est proposé à ces ménages ?

Les travailleurs sociaux et l'infirmière proposent un accompagnement social individualisé et des actions collectives ainsi qu'un accompagnement médical, adaptés aux besoins des personnes.

Un projet d'hébergement est élaboré en concertation avec la personne accueillie en prenant en compte les demandes et besoins exprimés. Ce projet permet de s'accorder sur le contenu de l'accompagnement : emploi / formation, démarches administratives, accès aux soins, soutien à la vie quotidienne, gestion du budget, accès au logement, soutien à la parentalité...

L'accompagnement doit permettre de rechercher une solution d'hébergement ou de logement plus pérenne et plus adaptée.

Le déroulement du séjour est soumis à un contrat de séjour et à règlement de fonctionnement sur les droits et les devoirs des résidents

Nous contacter**Nantes**

17 rue du Gué Robert
44000 NANTES
02 40 20 07 27

direction@solidarite-estuaire.fr
www.solidarite-estuaire.fr

Notre financeur**A qui s'adresse l'Hébergement Insertion Santé ?**

Le dispositif HIS à des jeunes majeurs étrangers sortant d'un dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance ou de dispositifs de mise à l'abri pour évaluation de la minorité et de l'isolement et rencontrant soit des problématiques d'handicap physique ou de santé psychique.

Où se fait l'hébergement ?

Les 10 places se répartissent en appartements de cohabitation répartis sur la Ville de Nantes. Les appartements sont meublés et équipés.

Quelle est la durée d'hébergement ?

La durée de l'hébergement est de 6 mois renouvelables en fonction de l'avancée du projet.

L'hébergement est-il gratuit ?

Si le ménage possède des ressources, une participation à l'hébergement est demandée à hauteur de 15% des ressources.

Quel accompagnement est proposé à ces ménages ?

Les travailleurs sociaux et l'infirmière proposent un accompagnement social individualisé et des actions collectives ainsi qu'un accompagnement médical, adaptés aux besoins des personnes.

Un projet d'hébergement est élaboré en concertation avec la personne accueillie en prenant en compte les demandes et besoins exprimés. Ce projet permet de s'accorder sur le contenu de l'accompagnement : emploi / formation, démarches administratives, accès aux soins, soutien à la vie quotidienne, gestion du budget, accès au logement, soutien à la parentalité...

L'accompagnement doit permettre de rechercher une solution d'hébergement ou de logement plus pérenne et plus adaptée.

Le déroulement du séjour est soumis à un contrat de séjour et à règlement de fonctionnement sur les droits et les devoirs des résidents

Nous contacter**Nantes**

17 rue du Gué Robert
44000 NANTES
02 40 20 07 27

direction@solidarite-estuaire.fr
www.solidarite-estuaire.fr

Notre financeur